

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

Article 1 - Organisation

L'ASCEE 76 CETE organise au cours de l'été 2009 le concours :

Concours de photographie autour du thème « Nos plus belles photos de vacances ».

défini par le présent règlement.

Article 2 - Dates

Lancement : **19 juin 2009**

Date limite de réception : **15 septembre 2009**

Date des résultats : **25 septembre 2009**

Article 3 - Participation

Le concours est ouvert à tous les adhérents de l'ASCEE 76 CETE et à leurs familles (dont les noms sont répertoriés sur la carte d'adhésion), à jour de leur cotisation 2009.

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Les membres du Comité Directeur de l'ASCEE 76 CETE pourront participer au concours mais ne pourront prétendre à une récompense.

Article 4 - Transmission des participations

Chaque candidat doit transmettre au correspondant photo de l'ASCEE 76 CETE, Philippe MENARD ou à la vice-présidente culture Nathalie MARTY, sa participation au concours pour la date limite de réception des candidatures (15 septembre 2009). (Voir § 10 pour le mode de transmission)

Article 5 - Modifications éventuelles

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications aux règlements, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèreraient nécessaires. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des adhérents.

Article 6 - Propriété

Tout en restant la propriété des candidats, leur participation au concours autorise l'ASCEE 76 CETE à utiliser gratuitement celles-ci à des fins de promotion de ces activités sous quelle que forme que ce soit.

Article 7 - Catégories

Le concours comporte 2 catégories :

- **Catégorie « Enfants » : enfants jusqu'à 12 ans**
- **Catégorie « Adultes » : enfants de plus de 13 ans et adultes**

L'âge s'entend au 19 juin 2009, jour de lancement du concours.

Article 8 - Thème

- **« Nos plus belles photos de vacances »**

Article 9 - Limitation

Pas plus de deux photos par participant.

Les photographies peuvent être couleur ou noir et blanc. En revanche, le trucage d'images informatique n'est pas autorisé.

Article 10 - Présentation de la participation au concours

L'envoi devra être accompagné des informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Numéro de téléphone
- Adresse mail

Chaque photographie pourra être identifiée par un titre.

- a) Photographie numérique :

Le standard utilisé est le JPEG.

Résolution mini : 768*1024 (Taille maxi 1Mo)

Nom du fichier : prenom_nom_numeroimage.jpg

Envoi :

- mail (adresse : **ascephoto@gmail.com**) ; le participant devra faire attention à la taille autorisée en pièce jointe.
- ou sur support informatique (CD rom,...)

- a) Photographie argentique :

Les photographies devront nous être également transmises en format informatique.

Toute photo ne respectant pas scrupuleusement les règles de présentation ou de thème sera systématiquement écartée.

Article 11 - Classement

Les photographies seront exposées au CETE. Chaque visiteur de l'exposition pourra voter pour 1 classement pour chaque catégorie. Les modalités de vote seront précisées à partir de la date de fin de réception des candidatures (15 septembre 2009).

Le nombre de votes par photographie permettra d'établir le classement.

En cas d'ex æquo, un tirage au sort entre les participants concernés sera opéré.

Si cette situation conduit à avoir plus de 3 lauréats pour la catégorie « Enfants », 10 pour la catégorie « Adultes », un tirage au sort sera également réalisé pour obtenir les lauréats définitifs.

Article 12 - Récompenses

Catégorie « Enfants » :

- 1^{er} prix : chèque cadeaux d'une valeur de 30 euros
- 2^{ème} et 3^{ème} prix : 2 places de cinéma Gaumont

Catégorie « Adultes » :

- 1^{er} prix : chèque cadeau resto pour deux personnes d'une valeur de 60 euros
- 2^{ème} et 3^{ème} prix : chèque cadeau cadeaux d'une valeur de 30 euros
- 4^{ème} au 10^{ème} prix : 2 places de cinéma Gaumont